

Appel à projets émergents 2017 du département STIC

Le département STIC a vocation à soutenir l'émergence de projets de recherche originaux, partagés par les acteurs du département. Le soutien du département doit être considéré, à la fois comme une incitation au démarrage de nouveaux projets de recherche partagés ainsi que comme un élément contribuant à la stratégie scientifique du département.

Dans cet esprit, le département lance en 2017 un appel à projets s'inscrivant prioritairement dans les axes mis en avant dans le [document stratégique du département STIC](#) :

- big data
- sécurité, sûreté
- interaction humain-machine
- systèmes en réseau
- modélisation des systèmes et simulation

Les projets portant sur de nouveaux thèmes, susceptibles d'émerger au niveau du département, sont également bienvenus. Tout type d'action est envisageable, pour des montants de soutien par le département allant de 3 000 à 40 000 €, sans restriction supplémentaire sur le type d'action (groupe de travail, colloque, invitation, équipement, contrat de postdoc ou ingénieur, etc.) présenté dans le cadre d'un projet. Le montant total de financement disponible en 2017 pour ces projets émergents est de 160 000 €.

L'appel à projets est ouvert à tous les membres permanents des laboratoires rattachés au département. Chaque projet devra impliquer des membres d'au moins deux laboratoires distincts relevant du département STIC.

Soumission des projets

La soumission des projets se fait sur le site web de l'université Paris-Saclay à l'adresse

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/recherche/appel-projet/appel-a-projets-emergents>

(mise en ligne à partir du 6 février 2017) en renseignant le questionnaire en ligne ainsi qu'en déposant un document de soumission simplifié (3 pages maximum, format pdf uniquement, 2 Mo maximum) faisant clairement ressortir les éléments suivants :

- Le (ou les) axe(s) stratégique(s) du département au(x)quel le projet se rattache
 - big data ;
 - sécurité, sûreté ;
 - interaction humain-machine ;
 - systèmes en réseau ;
 - modélisation des systèmes et simulation ;
 ou bien “thème émergent” (à spécifier).
- Le positionnement vis à vis autres actions soutenues par des initiatives de l’université Paris-Saclay en 2017.
- La thématique scientifique, son actualité, ses enjeux.
- Les chercheurs impliqués, avec mention de leurs travaux antérieurs en lien avec la thématique.
- Les résultats attendus.
- Le détail du budget et le financement demandé au département STIC ; éventuellement, le cofinancement obtenu en dehors du département STIC.

La date limite de soumission des projets est fixée au **mercredi 1er mars 2017**.

Evaluation des projets

L’évaluation des projets se fera sous la responsabilité du conseil du département STIC, en s’appuyant également sur les participants des groupes de travail qui ont contribué à la réflexion stratégique du département.

Le département ayant vocation à intégrer les différentes initiatives soutenues par l’université Paris-Saclay relevant de son périmètre, la sélection des projets tiendra également compte de leur positionnement vis à vis des actions soutenues en 2017, en particulier par

- l’équipex Digiscope,
- le labex Digicosme,
- les initiatives de recherche stratégiques CDS, iCODE, B5GI et B2SRI.

Dans l’hypothèse où certains des projets déposés présenteraient une proximité thématique importante, le conseil de département se réserve le droit de proposer des modifications aux porteurs des projets concernés, en amont de la décision finale de sélection.

La sélection de l’ensemble des projets retenus sera validée lors du conseil de département du **21 avril 2017**.

Compte tenu du jalon à mi-parcours de l’Idex prévu en fin d’année 2017, les moyens de chaque projet devront être impérativement engagés avant la fin du mois de juin 2017 (la notion “d’engagement” devant être entendue au sens de programmation des actions à financer d’ici à la fin 2017). Si les crédits d’un projet sont destinés à financer ou co-financer des recrutements, les contrats de travail correspondants devront être signés avant la fin du mois de novembre 2017. La durée de recrutement ne peut excéder 6 mois pour un stage ou un recrutement d’ingénieur et 12 mois pour un recrutement de post-doctorant.